

Direction des Ressources Humaines

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
093-219300068-20230426-2023074-AU N° 2023-074

DECISION

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/05/2023
Publication : 15/05/2023

Objet : Approbation de la prise en charge de la formation « Réussir sa prise de parole en public niveau 1 » organisée par le centre IBRA Formation SAS

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L2123-12,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-8,

VU la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les élus ont droit à une formation individuelle adaptée à leurs fonctions, afin de pouvoir exercer au mieux les compétences qui leurs sont dévolues,

CONSIDERANT qu'il convient de faire appel à un organisme de formation agréé ayant des compétences spécialisées en matière de formation des élus.

DECIDE

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la prise en charge des frais de la formation intitulée « Réussir sa prise de parole en public niveau 1 » de Monsieur Abdelkrim KARMAOUI, conseiller municipal, organisée par le centre de formation IBRA Formation SAS situé au 28 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, pour un montant de 731,00 € T.T.C. (sept cent trente et un euros T.T.C).

ARTICLE 2 : **DIT** que la dépense sera imputée au budget communal 2023.

ARTICLE 3 : Monsieur le directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, à Monsieur le comptable public de Montreuil et sera inscrite dans le registre des décisions et des délibérations. Il en sera par ailleurs rendu compte au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. La présente décision est susceptible d'un recours gracieux auprès de l'autorité administrative compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil sous Bois, dans les deux mois suivant sa notification.

Fait à BAGNOLET, le 26 avril 2023.



Tony DI MARTINO